



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 127207

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur la teneur du rapport, rendu public le 18 janvier 2012, relatif à l'impact budgétaire et fiscal du Grenelle de l'environnement. Réalisé par la Cour des comptes, ce bilan d'étape triennal (2009-2011) souligne l'inefficacité de la maîtrise de l'outil fiscal. Il relève ainsi que les deux principales sources de recettes attendues, la contribution carbone et l'éco-redevance poids lourds, ont été soit annulées, soit reportées à 2013. Il l'interroge sur sa position à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 127207

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2012, page 883

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)